



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/88 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 8 – Jean BASSOULET, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2023 à l'approbation du Conseil Communautaire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant leur adoption définitive.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2023.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



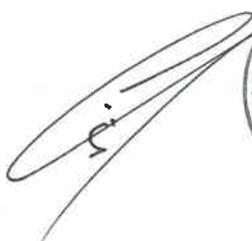

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

03 NOV. 2023

06 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,






**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

N°17-10-2023/89 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 8 – Jean BASSOULET, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

La préfecture d'Eure et Loir rappelle que par délibération communautaire n°200709-03 du 9 juillet 2020, il a été procédé à la détermination du nombre de vice-présidents et de membres du bureau comme suit :

Identité	Fonction
M. Harold HUWART	Président
M. Jérémie CRABBE	1 ^{er} vice-président
M. Eric GIRONDEAU	2 ^{ème} vice-président
M. Philippe RUHLMANN	3 ^{ème} vice-président
Mme Emilie DAIGNEAU	4 ^{ème} vice-président
Mme Marie-Anne PICHARD	5 ^{ème} vice-président
M. Pascal MELLINGER	6 ^{ème} vice-président
M. Jean-Claude CHEVEE	7 ^{ème} vice-président
M. Michel THIBAUT	8 ^{ème} vice-président
Mme Nathalie BRUNET	Membre du bureau
M. Claude EPINETTE	Membre du bureau

Or suite à la démission d'Emilie Daigneau et au décès de Madame Marie-Anne Pichard, le tableau doit être mis à jour pour prendre en compte le nombre actualisé de vice-présidents et de membre du bureau.

En effet, la délégation de Madame Daigneau démissionnaire, l'enfance-jeunesse (4^{ème} vice-présidence), a été dévolue à Mme Pichard, également vice-présidente à la Santé (5^{ème} vice-présidence).

Suite au décès de Mme Pichard, la 5^{ème} vice-présidence a été attribuée à :

- Madame Brunet, membre du bureau, élue vice-présidente déléguée à l'enfance-jeunesse (5^{ème} vice-présidence).
- et à Monsieur Thibault, 8^{ème} vice-président aux Transports scolaires, élu à la Santé (8^{ème} vice-présidence).

Madame Brunet n'a pas été remplacée en sa qualité de membre du bureau.

Conformément à l'article L5211-2 du CGCT renvoyant notamment à l'alinéa 1 de l'article L2122-4 du CGCT, le conseil communautaire peut décider de ne pas procéder à l'élection d'un 4^{ème} vice-président et d'un second membre du bureau.

Monsieur le Président de la CDC du Perche propose donc d'approuver la composition du conseil communautaire avec, outre le Président, de 7 vice-présidents et d'1 membre du bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve cette composition.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 03 NOV. 2023
Publication/Notification/Affichage le : 06 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/90 – AVENANT DE PROJET N°2 A LA CONVENTION ACTION
CŒUR DE VILLE**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 8 – Jean BASSOULET, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Vu la délibération n°180628-13 du 28/06/2018 relative à la convention Cadre Pluriannuelle Action Cœur De Ville de Nogent-Le-Rotrou,

Vu la délibération communautaire n°191107-08 du 07/11/2019 relative à l'avenant de projet à la Convention Cadre Pluriannuelle Action Cœur De Ville – Opération de Revitalisation du Territoire - de Nogent-Le-Rotrou.

Vu la délibération communautaire n°22-06-2022/74 relative à l'avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire formalisant le déploiement de l'ORT à la Commune d'Authon-du-Perche et l'évolution vers une convention d'ORT multi-sites sur le territoire de la Communauté de Communes du Perche.

Monsieur le Président rappelle que la ville de Nogent-le-Rotrou et la Communauté de communes du Perche ont signé, le 13 juillet 2018, la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de ville (ACV) avec l'Etat, les partenaires financiers du programme (Caisse des dépôts et consignations, ANAH, Action Logement, Région Centre-Val de Loire) et les partenaires locaux (CCI, CMA, PETR, Nogent Perche Habitat).

Suite à la phase d'initialisation, un premier avenant à la convention-cadre, valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a ensuite été signé le 13 décembre 2019 pour engager le déploiement du programme Action Cœur de Ville. Ce premier avenant contenait notamment le plan d'action pluriannuel et ciblait des acteurs concernés par la mise en œuvre opérationnelle et financière des actions pour la durée initiale du programme ACV, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Suite à l'annonce de la prolongation du programme Action Cœur de Ville jusqu'en 2026, l'Etat a proposé d'élaborer un deuxième avenant à la convention-cadre pour formaliser localement la poursuite du programme.

Ce deuxième avenant établit le bilan de la première phase du programme ACV sur la période 2018-2022 ainsi que la mise à jour du programme d'actions. Il intègre notamment quelques actions nouvelles en cohérence avec la stratégie initiale de revitalisation du Cœur de ville.

A travers sa mise en place, Nogent-le-Rotrou souhaite donc finaliser les actions lancées et poursuivre la dynamique engagée avec une priorité maintenue sur la mise en valeur du patrimoine et du cadre de vie ainsi que la poursuite des aménagements urbains du centre-ville.

Le projet d'avenant est annexé. Celui-ci a été présenté et validé en comité de projet le 20 septembre 2023 et a reçu un avis favorable du comité régional des financeurs le 25 septembre 2023. Par ailleurs, le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, qui participe au financement de quelques actions du programme, sera signataire de l'avenant en tant que partenaire local.

Dans le cadre de cette convention, la Communauté de Communes intervient principalement dans le cadre des actions liées à l'habitat (poursuite de l'OPAH-RU notamment) ainsi que sur l'élaboration potentielle d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) en lien avec les communes d'Authon-du-Perche et de Nogent-le-Rotrou (réflexion en cours).

M. le Président rappelle également que la convention ORT étant intercommunale, elle bénéficie à la fois à la commune de Nogent-le-Rotrou mais également, depuis le 8 juillet 2022, à la commune d'Authon-du-Perche qui dispose de son propre programme d'actions dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain. La commune d'Authon-du-Perche est donc associée à la signature de l'avenant à la convention ACV valant ORT.

Monsieur le Président sollicite le Conseil communautaire pour l'autoriser à signer et à mettre en œuvre l'avenant de projet n°2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – opération de revitalisation du territoire - de Nogent-le-Rotrou et de la Communauté de Communes du Perche 2023-2026.

(Annexes : Avenant de projet n°2
Tableau de synthèse des actions)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant de projet n°2 à la convention Action cœur de ville et autorise le Président ou son représentant à le signer.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 06 NOV. 2023

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

N°17-10-2023/92 – CTSF (CONVENTION TERRITORIALE DE SERVICES AUX FAMILLES)

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 8 – Jean BASSOULET, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

La CTSF a pour objectif d'établir un projet territorial global et partagé. Elle est un outil qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité et de leurs actions pour les habitants de la communauté de communes du Perche au service de l'attractivité du Territoire.

Dans le cadre de cette convention, les actions menées seront regroupées sous 7 chantiers :

- Maintenir l'offre d'accueil individuel
- Accompagner le développement de l'offre d'accueil collectif
- Renforcer l'accessibilité aux ALSH et aux séjours
- Etendre la fonction de coordination à l'ensemble des ALSH afin de mutualiser les moyens et renforcer les actions communes
- Structurer et diversifier l'action jeunesse en lien avec les différents acteurs du territoire
- Déployer l'action jeunesse sur le territoire communautaire à travers le développement de « point d'ancrage » de l'action jeunesse sur la partie sud de la Communauté de Communes du Perche
- Diversifier et diffuser les actions de soutien à la parentalité et accompagner les initiatives locales d'animation sociale sur l'ensemble du territoire

L'animation et le suivi du contrat est confié à un agent de la CDC du Perche nommé en qualité de coordonnateur CTSF.

Le contenu opérationnel du contrat CTSF se décline de la manière suivante :



CTS
F
2023-2027

Pourquoi une Convention Territoriale de Service aux Familles ?

- Partager une lecture des enjeux et pouvoir répondre qualitativement et quantitativement aux besoins des familles du territoire
- Actualiser une relation partenariale entre la CDC du Perche et la CAF d'Eure et Loir

La démarche menée dans la perspective de la CTSF

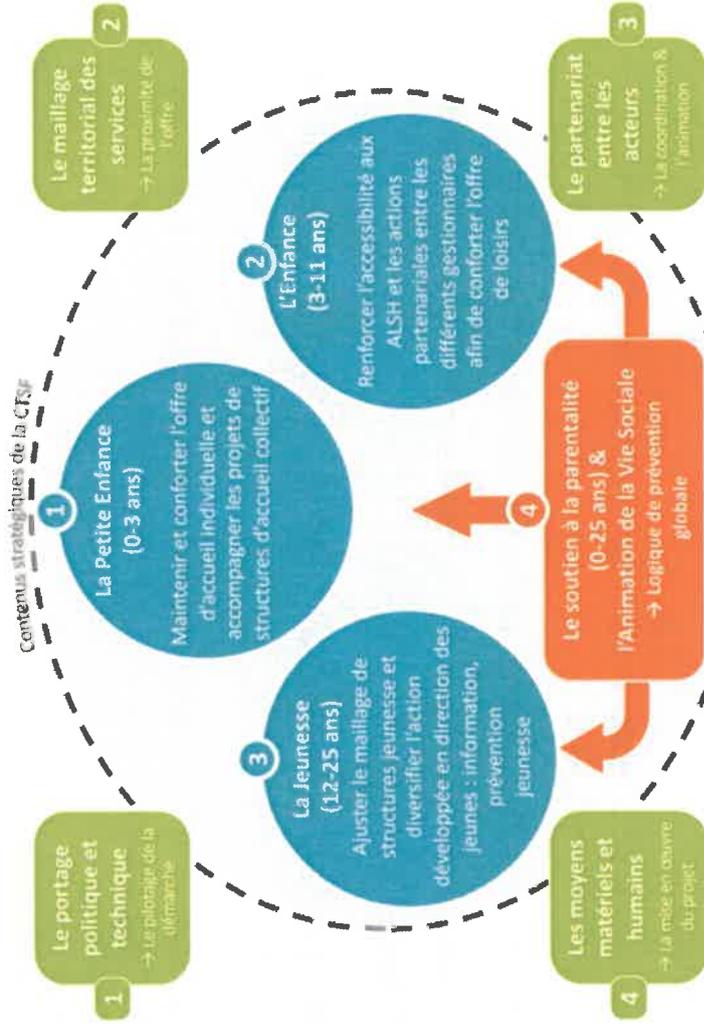
- Réalisation d'un diagnostic territorial par le cabinet Anater
- Définition d'un projet structuré

Le travail à mener suite à la signature de la CTSF

Pilotage de la CTSF, suivi et évaluation des actions et animation des réseaux d'acteurs autour de la famille



L'ambition générale de la CTSF



La CTSF : 3 contenus opérationnels

LA PETITE ENFANCE

Chantier 1 : Maintenir l'offre d'accueil individuel

- Action 1 : Renforcer les actions permettant de promouvoir le métier d'assistant maternel.
- Action 2 : Favoriser le développement des MAM à travers un accès facilité à des locaux adaptés.
- Action 3 : Engager une réflexion sur les missions d'accueil des familles du RPE: Vers la mise en place d'un guichet unique ?

Chantier 2 : Accompagner le développement l'offre d'accueil collectif

- Action 4 : Examiner les conditions de développement de structures collectives avec les acteurs économiques.
- Action 5 : Mettre en place une cellule de veille et d'accompagnement des services existants et des porteurs de projet.



La CTSF : 3 contenus opérationnels :

L'ENFANCE

Chantier 3 : Renforcer l'accessibilité aux ALSH et séjours

→ Action 6 : Ajuster et harmoniser la grille tarifaire des ALSH afin de garantir l'équité d'accès aux dispositifs pour tous les habitants de la CCDF.

Chantier 4 : Etendre la fonction de coordination à l'ensemble des ALSH afin de mutualiser les moyens et renforcer les actions communes

→ Action 7 : Développer une démarche commune permettant de faciliter la formation, le recrutement et la stabilisation des équipes d'animation.

→ Action 8 : Renforcer les collaborations et démarches de projets afin de mieux répondre aux enjeux éducatifs du territoire : → Vers la mise en place une programmation annuelle d'actions communes (dont séjours).



La CTSF : 3 contenus opérationnels :

LA JEUNESSE

Chantier 5 : Structurer et diversifier l'action jeunesse en liens étroits avec les différents acteurs du territoire concernés → Vers la mise en œuvre d'un projet jeunesse de territoire

→ Action 9 : Engager une démarche partagée de définition d'un projet jeunesse de territoire notamment axé sur le travail de prévention et d'information jeunesse (via le PIJ notamment) et le développement d'actions relevant de « l'aller vers ».

Chantier 6 : Déployer l'action jeunesse sur le territoire communautaire à travers le développement de « points d'ancrage » de l'action jeunesse sur la partie sud de la CCDP

→ Action 10 : Développer l'Accueil Jeunes à Authon-du-Perche afin renforcer et diffuser l'action jeunesse sur la partie sud de la CCDP → Nécessité de renforcer l'équipe d'animation, de locaux dédiés et d'outils de transport.





CTSF
2023-2027

LA CTSF : UN AXE TRANSVERSAL

Chantier 7 : Diversifier et diffuser les actions de soutien à la parentalité et accompagner les initiatives locales d'animation sociale sur l'ensemble du territoire

→ Action 11 : Animer et coordonner le réseau d'acteurs afin de développer et diversifier les actions de soutien à la parentalité menées en direction des parents ayant des enfants de 0 à 25 ans → Valorisation de l'EVS et du chargé de coopération.



La CTSF : 4 conditions de réussite

Condition 1 : Le portage politique et technique → Le pilotage de la démarche

- Re-mobiliser les élus dans le cadre des instances de travail communautaires (commission Enfance jeunesse) afin d'accompagner la mise en œuvre de la CTSF.
- Cadre les missions du Chargé de Coopération : Pilotage technique de la CTSF

Condition 2 : Le maillage territorial des services → La proximité de l'offre

- Travailler le maillage territoriale des services et des actions afin de renforcer la proximité et l'accessibilité de l'offre pour toutes les familles du territoire de la CCDP.

Condition 3 : Le partenariat entre les acteurs → La coordination & l'animation

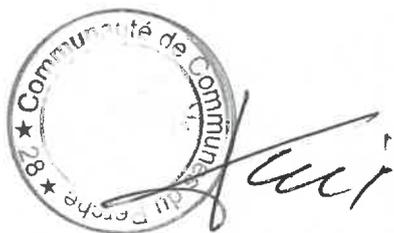
- Renforcer la coordination et l'animation des réseaux d'acteurs afin de favoriser les collaborations actives et le développement de nouvelles actions collectives.

Condition 4 : Les moyens matériels et humains → Garantir la mise en œuvre

- Développer les moyens matériels et humains afin de garantir la mise en œuvre des actions de la CTSF.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention territoriale de services aux familles (CTSF) et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir pour la période 2023-2027.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **03 NOV. 2023**
Publication/Notification/Affichage le : **06 NOV. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/93 – CLASSEMENT ET CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR
L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE CLIMATISATION A LA MAISON DE
SANTÉ DE NOGENT-LE-ROTROU**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 8 – Jean BASSOULET, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Monsieur le Président présente à ses collègues le résultat de l'appel à concurrence émis par la CDC du Perche pour l'acquisition et l'installation d'un système de climatisation à la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou à la demande des professionnels de santé.

La CDC du Perche s'est adjoint les services du bureau d'études techniques Delage et Couliou (situé à Chartres).

Le projet consiste à installer une climatisation sur l'ensemble du bâtiment sauf dans :

- les sanitaires (x2 au RDC, x1 au R1, x1 au R2)
- l'entrée du personnel au RDC
- le logement T1 au RDC

Les caractéristiques de cette climatisation sont les suivantes :

- Conception de type DRV avec circuit de **distribution frigorifique en détente directe** ayant l'avantage de s'affranchir d'une distribution d'eau glacée encombrante dans un bâtiment existant restant en exploitation
- Rafrâichissement de l'air ambiant avec maîtrise de la consigne « pièce par pièce »
- Maîtrise en exploitation avec limites hautes et basses verrouillables et possibilité de programmation centralisée regroupant l'ensemble des installations
- Intégration de l'espace technique regroupant les unités extérieures dans l'environnement du site (secteur sauvegardé)

Le prix estimé par le Maître d'œuvre était de 210 000 € HT

Le marché sera conclu pour une durée de 3 mois 15 jours à compter de la date fixée par l'OS de démarrage de la période de préparation.

Le dossier de consultation des entreprises a été publié le 3 juillet 2023 pour une date limite de réception des offres fixée au 28 août 2023 à midi.

Le marché est passé en vert de la procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123- 4 du code de la commande publique. Les offres sont valables 120 jours.

3 plis ont été reçus dans les délais et 1 pli a été reçu hors délai.

Des précisions sur les trois offres analysées ont été demandées aux trois entreprises via la plateforme de dématérialisation des marchés www.e-marchespublics.com: Hervé thermique ; LGC ; Missenard Quint B.

Une réunion de vice-présidents à la Santé, aux Finances et à l'urbanisme, a validé la proposition de classement établie par le bureau d'études Delage et Couliou, le 11 septembre 2023, à savoir :

N° de dépôt	1	2	3
Candidat	Hervé Thermique	L.G.C	Missenard Quint B
Prix des prestations <i>40 points</i>	39.5	40.0	34.1
Valeur technique <i>60 points</i>	60.0	60.0	38.0
Note	99.5	100.0	72.1
Classement proposé	2	1	3

L'offre la mieux-disante est celle de L.G.C pour 182 874,07 € HT (219 448,88 € TTC).

Au vu du travail des élus réunis en commission d'analyse des offres le 11 septembre 2023 sur le fondement du rapport du bureau d'études Delage et Couliou, Monsieur le Président propose de retenir le classement proposé dans le tableau récapitulatif ci-dessus et sollicite ses collègues pour l'autoriser à signer le marché de l'installation de la climatisation à la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou pour 182 874,07 € HT avec la société L.G.C SARL sise à Fontenay sur Eure ainsi que tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le classement proposé dans le tableau récapitulatif ci-dessus et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de l'installation de la climatisation à la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou pour 182 874,07 € HT avec la société L.G.C SARL sise à Fontenay sur Eure ainsi que tous les actes y afférents.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 24 OCT. 2023
Publication/Notification/Affichage le : 24 OCT. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/95 – MILOS : BILAN 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PERCHE (INFORMATION)**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 8 – Jean BASSOULET, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Monsieur le Président présente, pour information à ses collègues, le rapport d'activité 2022 de la MILOS.

Créée en janvier 2009, de la fusion des PAIO de Nogent le Rotrou et Châteaudun, la Mission Locale ouest et sud Eure et Loir-MILOS 28 assure une mission de service public en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, qualifiés ou non, sortis du système scolaire. A ce titre, elle assure des fonctions de

repérage, d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes, en leur assurant un soutien personnalisé sur les deux arrondissements.

Le bilan montre que 83 jeunes en premier accueil, issus du secteur de la CDC du Perche, ont été reçus en 2022.

262 jeunes issus du secteur de la CDC du Perche ont été accompagnés en 2022 en formation ou en emploi. La participation financière de la CDC du Perche à la MILOS s'est élevée à 13 408 € en 2022.

(PJ : Bilan 2022)

Après en avoir débattu, le conseil communautaire prend acte, de la présentation aux conseillers du bilan 2022 de la MILOS.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

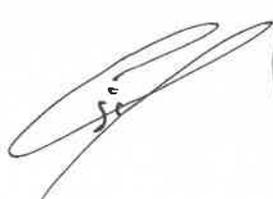



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 03 NOV. 2023

Publication/Notification/Affichage le : 06 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,






**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/96 – DOSSIERS PERCHE AMBITION ET PERCHE AMBITION
IMMOBILIER**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 8 – Jean BASSOULET, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 29 septembre 2023.

Monsieur le Président informe les conseillers des avis formulés sur les dossiers présentés et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition Immobilier

**Projet n°23PE23 : M Christophe BIDAULT – CB Services 28 – Matériel – Arcisses –
Communauté de Communes du Perche**

Monsieur BIDAULT a créé son entreprise d'électricité, plomberie, chauffage et pour cela il souhaite investir dans un véhicule pour transporter son matériel sur les chantiers et dans un ordinateur pour toute la gestion des devis et facturations. Monsieur BIDAULT est actuellement accompagné par l'IEL et bénéficie d'un prêt de 7 000 € pour sa trésorerie.

- ▣ **Projet : Matériel**
- ▣ **Investissement global : 15 712.59 €/HT**
- ▣ **Investissement éligible : 15 712.59 €/HT**
- ▣ **Subvention proposée : 3 000 €**

Avis du comité de pilotage : favorable.

**Projet n°23PE24 : M Christian BOUSQUET – QUALIT E BIKE – Machine – Les Etilleux –
Communauté de Communes du Perche**

Monsieur BOUSQUET a créé son entreprise de location de vélo avec la livraison sur environ 20 Km autour des Etilleux en février 2023 ; pour se faire il a fait l'acquisition de vélos à assistance électrique. Cette entreprise se développe déjà avec la mise en place d'un service de récupération de vélos sur la véloscénie.

- ▣ **Projet : Matériel**
- ▣ **Investissement global : 10 000 €/HT**
- ▣ **Investissement éligible : 10 000 €/HT**
- ▣ **Subvention proposée : 3 000 €.**

Avis du comité de pilotage : favorable.

**Projet n°23PE25 : M Maxence DANIELO – O Plaisirs non coupables – Travaux – Nogent le
Rotrou - Communauté de Communes du Perche**

Monsieur DANIELO reprend un local commercial au 10 place du général Saint Pol, à Nogent-le-Rotrou et le réaménage pour en faire une boulangerie, pâtisserie, confiserie. Les travaux ont pris un peu de retard mais la boulangerie ouvrira bientôt. Tout l'intérieur a été refait à neuf. Ici seules les dépenses de travaux d'électricités sont présentées.

- Projet : Reprise et Travaux**
- ▣ **Investissement global : 8 571 €/HT**
 - ▣ **Investissement éligible : 8 571 €/HT**
 - ▣ **Subvention proposée : 2 571.30 €**

Avis du comité de pilotage : favorable.

Projet n°23PE26 : MARCHAND Frères – Travaux – Coudray-au-Perche - Communauté de Communes du Perche

Perche Ambition immobilier.

L'entreprise Marchand Frères souhaite démolir un ancien bâtiment vétuste pour reconstruire un local de stockage et un bureau afin de pouvoir développer l'activité de l'entreprise.

Projet : Construction de bâtiment

- ☐ Investissement global : 415 251 €/HT
- ☐ Investissement éligible : 415 251 €/HT
- ☐ Subvention proposée : 5 000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Projet n°23PE32 : Mme Margaux BARRIER – Chez Margaux – Matériel – Nogent-le-Rotrou - Communauté de Communes du Perche

Madame BARRIER reprend le restaurant du comptoir Sully. Pour cela elle souhaite créer de nouveaux outils de communication et installer une nouvelle sonorisation pour la salle de restaurant.

Projet : Matériel

- ☐ Investissement global : 3 009.79 €/HT
- ☐ Investissement éligible : 3 009.79 €/HT
- ☐ Subvention proposée : 902.94 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Projet n°23PE35 : M Vincent GUETTA – Bâton rompu – Matériel – Nogent-le-Rotrou - Communauté de Communes du Perche

La Société BATON ROMPU avait une activité principale de menuiserie agencement sur mesure et se restructure depuis 03/2019 pour développer une activité commerciale de fabrication et ventes de façades personnalisées s'adaptant sur les meubles IKEA.

La pandémie COVID 19 a retardé le projet.

La Société a déménagé son atelier à Nogent-le-Rotrou depuis juillet 2020 afin de réduire les coûts, avoir un espace plus important et pouvoir embaucher du personnel.

Un investissement important a été réalisé dans les machines.

Projet : Matériel

- ☐ Investissement global : 20 000 €/HT
- ☐ Investissement éligible : 20 000 €/HT
- ☐ Subvention proposée : 3 000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve l'attribution de ces subventions.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance




Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche

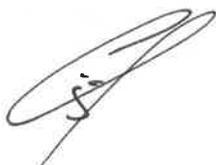



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **06 NOV. 2023**

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/97 – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION n°29-06-2022/73
RELATIVE A LA VENTE D'UNE PARCELLE SISE ZA DU FRESNEAU**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 8 – Jean BASSOULET, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Par délibération du conseil communautaire n°29-06-2022/73 du 29/06/2022, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la cession au profit de Monsieur GUERIN d'une emprise de 4000m² à détacher d'une parcelle cadastrée ZN 137.

Depuis cette délibération, un projet de division parcellaire a été établi le 03/04/2023 par le cabinet HERMAND Philippe Géomètre-Expert à Arcisses annexé aux présentes et il ressort que la surface à détacher concerne également la parcelle

cadastrée ZN 187.

Il convient alors de modifier les parcelles concernées par dans la délibération n°29-06-2022/73 du 29/06/2022, conformément au projet de document d'arpentage ci-joint, les autres dispositions demeurent inchangées.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°29-06-2022/73 du 29/06/2022,

Vu le document d'arpentage du 03/04/2023 établi par le cabinet HERMAND Philippe, Géomètre-Expert à Arcisses,

Considérant que le document d'arpentage postérieure à la délibération n° n°29-06-2022/73 du 29/06/2022 mentionnant la parcelle cadastrée ZN0137 et la parcelle ZN0187, entache cette dernière d'une inexactitude qu'il convient de modifier, Considérant qu'il convient de modifier la délibération n° n°29-06-2022/73 du 29/06/2022 uniquement sur les références cadastrales, le reste des dispositions et pièces demeurent inchangées.

Monsieur le Président propose à ses collègues :

- d'approuver la rectification de la délibération n°29-06-2022/73 du 29/06/2022 portant sur les références cadastrales conformément au document d'arpentage établi le 03/04/2023 par le cabinet HERMAND Philippe.

- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout acte et tous documents se rapportant à cette opération.

(Annexes : Plan cadastral et plan de division parcellaire

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la rectification de la délibération n°29-06-2022/73 du 29/06/2022 portant sur les références cadastrales conformément au document d'arpentage établi le 03/04/2023 par le cabinet HERMAND Philippe et autorise Monsieur le président ou son représentant à signer tout acte et tous documents se rapportant à cette opération.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 06 NOV. 2023

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/98 – MODIFICATION CALENDRIER DES OUVERTURES DES
COMMERCES LE DIMANCHE**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 8 – Jean BASSOULET, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Considérant que les ouvertures des commerces de détail, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, est règlementé par le Code du Travail dans ses articles L. 3132-26 et suivants et que ce repos peut être supprimé certains dimanches, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire.

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a élargi les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche. Ces dispositions s'appliquent depuis le 8 août 2015.

Dès lors, le nombre de dimanches peut passer à douze par an, sur décision du Maire et selon certaines conditions.

En effet, lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis du Conseil Municipal et après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La délibération N°14-12-2022/132 du Conseil communautaire a donc fixé les 12 dimanches faisant l'objet d'une dérogation au repos dominical pour l'année 2023 comme suit :

Jours	Dates proposées
1	15 janvier
2	12 mars
3	11 juin
4	2 juillet
5	17 septembre
6	15 octobre
7	19 novembre
8	26 novembre
9	03 décembre
10	10 décembre
11	17 décembre
12	24 décembre

Aussi, en raison d'une configuration calendaire particulière en 2023 et en l'absence de demande à cette date lors de la procédure initiale, le dimanche 31/12/2023 n'a pas été intégrée à la liste des dérogations.

Au vu de la demande récente de plusieurs commerçants et des besoins de la population à faire ses achats en période de fêtes, il est donc proposé de modifier la liste en remplaçant le dimanche 03/12/2023 par le dimanche 31/12/2023 sur la liste des dimanches faisant l'objet d'une dérogation au repos dominical.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la modification du calendrier des dérogations au repos dominical.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification du calendrier des dérogations au repos dominical.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 03 NOV. 2023
Publication/Notification/Affichage le : 06 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/99 – MODIFICATION n°1 DU REGLEMENT RELATIF AUX
DISPOSITIONS D'AIDES EN MATIERE DE RAVALEMENT DE FACADES**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **28** – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : **7** –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : **9** – Ma

rie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine et de redynamisation des centres villes de Nogent-le-Rotrou et d'Authon-du-Perche, la communauté de communes du Perche soutient une démarche de rénovation des façades et propose un dispositif d'aide financière aux propriétaires afin de les inciter à réaliser des travaux de préservation et d'embellissement de leurs biens.

Il est précisé que ce dispositif fait partie intégrante de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine.

La demande de subvention faite à la communauté de communes du Perche par les propriétaires doit respecter un cadre précis, défini par un règlement qui fixe les droits et obligations des propriétaires.

La communauté de communes souhaite faire évoluer son règlement sur plusieurs points, parmi lesquels :

- Prendre en compte les bâtiments ayant un intérêt architectural mais situés en limite de périmètre
- Augmenter le délai de validité de la subvention à 18 mois au lieu de 12 mois
- Préciser certains termes du règlement actuel

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 201116-05 du 16 novembre 2010 portant lancement de l'opération de rénovation des façades.

Monsieur le Président propose à ses collègues :

- D'approuver le règlement modificatif n°1 de l'opération « façades » tel qu'annexé à la présente qui annule et remplace le précédent.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte et tous documents s'y rapportant.

(Annexe : règlement modificatif n°1)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le règlement modificatif n°1 de l'opération « façades » tel qu'annexé à la présente qui annule et remplace le précédent et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et tous documents s'y rapportant.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



A circular official stamp of the Communauté de Communes du Perche is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'Communauté de Communes du Perche' and the number '28'.



A circular official stamp of the Communauté de Communes du Perche is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'Communauté de Communes du Perche' and the number '28'.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

06 NOV. 2023

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Vice-President.



A circular official stamp of the Communauté de Communes du Perche. The stamp features a central emblem and the text 'Communauté de Communes du Perche' around the perimeter, with the number '28' at the bottom.



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

N°17-10-2023/100 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES - OPERATION FACADES.

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 28 – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 7 –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Le Comité technique du 28 juin 2023, a statué sur les demandes de subventions des propriétaires conformément aux prescriptions et aux devis déposés.

Monsieur le Président sollicite des collègues sur l'attribution de la subvention selon le tableau présenté ci-après :

N° dossier	Propriétaire	Travaux	Adresse projet	Montant travaux éligible HT (€)	Subvention CDC (€)				Date agrément comité technique
					Tx %	Subvention	Plafond	Montant à payer	
22OF03	M. BISSIER Eric et Mme HEGON Magali	Ravalement de façade – piquetage et enduit à la chaux – Restauration (corniche, bandeau et appuis de fenêtres)	124 rue Saint Hilaire – 28400 Nogent-le-Rotrou	23 073,68€	25	4 000,00	4 000,00	4 000,00	28/06/2023
23OF11	M. MONTES Michaël	Piquetage de la façade et enduit à la chaux – Restauration en pierre des fenêtres	56 rue Saint Hilaire – 28400 Nogent-le-Rotrou	18 801,95	25	3 000,00	3 000,00	3 000,00	28/06/2023
23OF12	Sci MAUREN Mme HAUTEMULLE	Ravalement de la façade en peinture minérale	9 rue du Général Huet – 28400 Nogent-le-Rotrou	8 147,70	25	2 036,93	3 000,00	2 036,93	28/06/2023
23OF13	M. KRESSMANN Didier	Ravalement de la façade en peinture minérale	8 Place du 11 Août – 28400 Nogent-le-Rotrou	4 890,90	25	1 222,73	3 000,00	1 222,73	28/06/2023
23OF14	M. et Mme NEWITT John	Piquetage de la façade et enduit à la chaux	3 rue des Clapiers – 28330 Authon-du-Perche	6 556,40	25	1 639,10	3 000,00	1 639,10	28/06/2023

Monsieur le Président sollicite de ses collègues l'autorisation de signer, lui ou son représentant, Vice-Président à l'Habitat, avec ces propriétaires sus-désignés, la convention d'attribution du fonds façades et tous les documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et tous documents s'y rapportant.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté de Communes du Perche



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

03 NOV. 2023

06 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,






Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

N°17-10-2023/101 – STATUTS DE LA REGIE GEMA (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES) ET DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DE LA CDC.

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 28 – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 7 –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Comme suite à l'adhésion au Contrat territorial Huisne Amont, le Parc naturel régional propose de porter l'animation du Contrat territorial concernant le territoire de la Communauté de communes Perche délibéré lors du conseil communautaire du 20 octobre 2022.

Il convient, afin d'assurer l'application réelle de ces actions par le Parc, que celui-ci crée une régie dotée de la seule autonomie financière régie dénommée : "Budget GEMA".

Cette régie a pour objet d'assurer l'exercice ainsi que le volet financier et budgétaire du Contrat Territorial comme définit dans les statuts du Parc naturel régional du Perche.

Le Président présente les projets statuts de cette régie. Il précise qu'il convient de désigner trois représentants de la Communauté de Communes du Perche chargés de siéger au sein du conseil d'exploitation de cette régie.

Pour rappel, les conditions de désignation pour la CDC du Perche sont les suivantes :

- 2 élus de la CDC du Perche qui font partie du comité syndical du Parc ;
- 1 élu qui fait partie ou non du comité syndical du Parc.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire, après appel à candidature et après en avoir délibéré, de décider :

- De désigner Monsieur Philippe RUHLMANN ; Monsieur Daniel BOUYGUES ; Madame Martine CARRE AVELINE, appelés à représenter la CdC du Perche et à siéger au sein de la régie « Budget GEMA » du Parc naturel régional du Perche.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et tous documents s'y rapportant.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

06 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,



03 NOV. 2023



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/102 – GEMA : CONTRAT TERRITORIAL – CONVENTION DE
DELEGATION DE L'ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL HUISNE AMONT.**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **28** – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : **7** –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : **9** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Dans le cadre de l'adhésion au Contrat territorial Huisne Amont, et suite à la délibération N°20-10-2022/109 du Conseil communautaire du 20 octobre 2022, le Parc Naturel Régional du Perche nous a transmis la convention ci-annexée.

Le Parc naturel régional propose de porter l'animation du Contrat territorial et ainsi de recruter 2 agents :

- Un technicien rivière
- Un chargé de mission

Les Communautés de Communes adhérentes (Communautés de communes des Hauts du Perche, Collines du Perche Normand, Pays de Mortagne-au-Perche, Perche et Cœur du Perche) se partageront le reste à charge, déduction faite de toutes subventions, des frais liés à l'animation autour de ce Contrat Territorial selon la clé de répartition suivante :

Collectivité	Taux de participation
CDC Pays de Mortagne-au-Perche	18,60%
CDC Coeur du Perche	26,00%
CDC Collines du Perche Normand	22,90%
CDC des Hauts du Perche	11,00%
CDC du Perche	21,50%
TOTAL	100,00%

Ces dépenses prévisionnelles seront, après présentation et avis du conseil d'exploitation, votées par le comité syndical du Parc naturel régional du Perche comme le prévoit les statuts de la régie.

Aussi, une contribution sera demandée concernant le montage du dossier de la Déclaration d'Intérêt Général, selon la clé de répartition suivante :

Collectivité	Linéaire travaux CE 2023-2028 (km)	Taux de participation
CDC Pays de Mortagne-au-Perche	15,1	36%
CDC Cœur du Perche	12,9	31%
CDC Collines du Perche Normand	3,6	8%
CDC des Hauts du Perche	0	0%
CDC du Perche	10,6	25%

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- De valider la participation de la Communauté de Communes du Perche vis-à-vis de la cellule d'animation et de l'étude du dossier DIG portées par le Parc Naturel Régional du Perche et les clés de répartition ci-dessus présentées (prestation de services pour la CDC du Perche qui conserve la maîtrise d'ouvrage de la phase opérationnelle).
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, valide la participation de la Communauté de Communes du Perche vis-à-vis de la cellule d'animation et de

l'étude du dossier DIG portées par le Parc Naturel Régional du Perche et les clés de répartition ci-dessus présentées (prestation de services pour la CDC du Perche qui conserve la maîtrise d'ouvrage de la phase opérationnelle) et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **06 NOV. 2023**

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

N°17-10-2023/103 – DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET PRINCIPAL.

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **28** – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : **7** –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : **9** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Une décision modificative budgétaire n°2 est nécessaire sur le budget principal de la Communauté de Communes du Perche.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service		Total
Chapitre 20	2031		511	511 01	Immobilisations incorporelles	
	20421				Diag énergétique MSP NLR	-16 076,76
	20422		90	90 00	Perche Ambition	3 607,94
Chapitre 21			90	90 00	Perche Ambition Immobilier	5 212,57
			511	511 01	Immobilisations corporelles	16 076,76
					Installation bornes WIFI MSP NLR	11 636,78
			02	020		1 048,80
			421	421 01		964,80
	2183		421	421 04	Installation serveur à la CDC	964,80
Chapitre 23			421	421 06		964,80
			02	020	Paramétrage installations réseaux internet de la CDC et du Pôle	240,00
			421	421 06	Enfance-Jeunesse	100,78
			511	511 01	Onduleur MSP NLR	156,00
	2313		01	01	Immobilisations en cours	-79 425,70
	2313	AP-2301	811	811 03	Constructions divers	-76 071,70
				Interco eau potable Coudreceau / Marolles	-3 354,00	
				TOTAL	-70 605,19	-70 605,19

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service		Total
Chapitre 021	021		01	01	Virement de la section d'invest.	
					Virement de la section d'invest.	-70 605,19
Chapitre 13	1313	AP-1902	811	811 03	Subventions d'investissements	-314,00
	1318		422	422 03	Ecrêtement Subvention Interco St Bomer Soize	-624,00
					Subvention acquisition Tablette PU	310,00
Chapitre 16	165		511	511 01	Cautions MSP	314,00
					TOTAL	-70 605,19

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						Montant	Total
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service			
Chapitre 021	021		01	01	Virement de la section d'invest.	-70 605,19	-70 605,19
Chapitre 014	739223		01	01	Atténuations de produits FPIC	-3 464,00	-3 464,00
Chapitre 011	60632		511	511 03	Charges à caractère général	-2 000,00	-15 000,00
	6161		70	70 00	Fournitures de petit équipement	-500,00	
	64111		411	411 01	Assurances	-500,00	
Chapitre 012	64111		01	01	Charges de personnel	-12 000,00	-47 000,00
Chapitre 65	6535		01	01	Rémunération titulaires	-47 000,00	
	657364		421	421 00	Autres charges de gestion courante	4 134,00	129 087,00
	657364		252	252 00	Formation logiciel Inoé - Service Enfance Jeunesse	18 990,00	
	657364		90	90 00	Virement au budget annexe Transport	105 973,00	
					Virement au budget annexe Immobilier Economique		
					TOTAL	-6 982,19	-6 982,19

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						Montant	Total
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service			
Chapitre 013	6419		421	421 01	Atténuations de charges	1 321,28	12 417,53
	6459		421	421 03		640,26	
	70328		422	422 06	Remboursements pour emplois aidés (CAE...)	683,00	
	7318		511	511 01		283,18	
	7323		421	421 00	Remboursements arrêts maladie, maternité	195,30	
	7328		422	422 06	Produits des services, du domaines et des ventes	9 294,51	7 897,83
Chapitre 70	7362		524	524 01	Autres droits de stationnement et de location	7 897,83	
Chapitre 73	7382		01	01	Impôts et taxes	290,00	-39 190,41
	74124		01	01	Autres impôts (rôles supplémentaires IDL IFER)	-5 382,00	
	74126		01	01	FPIC	1 415,32	
	744		01	01	Autres reversements de fiscalité	119,27	
	74833		95	95 00	Taxe de séjour	-35 633,00	
	74834		01	01	Fraction de TVA		
Chapitre 74	752		01	01	Dotations et subventions	-17 539,00	-5 517,20
	7588		01	01	Dotation d'intercommunalité	-8 938,00	
	7718		01	01	Dotation de compensation	487,80	
	773		01	01	Compensation au titre de la CVAE et CFE	20 105,00	
	775		01	01	Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	367,00	625,21
Chapitre 75	7788		511	511 02	Autres produits de gestion courante	544,17	
			01	01	Revenu des immeubles	1,04	
			511	511 01	Autres produits divers de gestion courante	80,00	
Chapitre 77	7718		252	252 11	Produits exceptionnels	300,00	16 784,85
	773		511	511 03	Autres produits exceptionnels	1 132,38	
	775		95	95 00	Mandats annulés sur exercices antérieurs	2 279,72	
			511	511 06	Vente Pôle Santé des Gauchetières	12 757,00	
			421	421 01		270,24	
			511	511 05	Produits exceptionnels divers	23,00	
			422	422 03		22,51	
					TOTAL	-6 982,19	-6 982,19

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de valider cette décision modificative budgétaire n°2 sur le budget principal.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 06 NOV. 2023

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Vice-President, is written over the seal.





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/104 – DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ANNEXE REGIE
DE TRANSPORTS.**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **28** – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : **7** –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : **9** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Une décision modificative budgétaire n°1 est nécessaire sur le budget annexe Régie de Transports de la Communauté de Communes du Perche.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE RTS 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total	
Chapitre 011	60622		252	252 00	Charges à caractère général Carburant Voyages et déplacements Frais de télécommunication	- 2 120,00 €	
	6251		252	252 00			- 1 500,00 €
	6262		252	252 00			- 500,00 €
Chapitre 012					- 120,00 €		
	64111		01	01	Charges de personnel Rémunération titulaires	20 000,00 €	
Chapitre 65			252	252 00	Autres charges de gestion courante Autres Autres	1 100,00 €	
				252 12			0,45 €
		65888					1 099,55 €
					TOTAL	18 980,00	
					18 980,00	18 980,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 74			252	252 00	Dotations et subventions Virement budget principal	18 980,00 €
		74751				
					TOTAL	18 980,00
					18 980,00	18 980,00

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de valider cette décision modificative budgétaire n°1 sur le budget annexe Régie de Transports.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 06 NOV. 2023

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/105 – DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER ECONOMIQUE.**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **28** – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : **7** –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : **9** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Une décision modificative budgétaire n°1 est nécessaire sur le budget annexe Immobilier Economique de la Communauté de Communes du Perche.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 011	60632		90	90 00	- 689,70 €	- 4 089,70 €
	6353		90	90 00	- 3 400,00 €	
Chapitre 66	66111		90	90 00	151 000,00 €	151 000,00 €
					TOTAL	146 910,30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 74	74751		90	90 00	105 973,00 €	105 973,00 €
Chapitre 75	752				38 238,90 €	38 238,90 €
Chapitre 77	7718				842,20 €	2 698,40 €
	7788				1 856,20 €	
					TOTAL	146 910,30

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de valider cette décision modificative budgétaire n°1 sur le budget annexe Immobilier Economique.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

06 NOV. 2023

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

N°17-10-2023/106 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT.

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 28 – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAULT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAULT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 7 –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAULT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

1°) INTERCONNEXION ST BOMER SOIZE : AP N°19-02

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	17 708,10 €	446 907,36 €	43 323,85 €	8 620,58 €		516 559,89 €
Dépenses € HT	14 756,75 €	372 422,80 €	36 103,21 €	7 183,82 €		430 466,58 €
Recettes € HT						
AELB		36 428,67 €			85 000,23 €	121 428,90 €
Conseil départemental		16 451,00 €			37 746,00 €	54 197,00 €
Etat - DETR		32 400,00 €			75 600,00 €	108 000,00 €
Autofinancement € HT	14 756,75 €	287 143,13 €	36 103,21 €	7 183,82 €		146 840,68 €

2°) INTERCONNEXION COUDRECEAU : AP N°23-01 CREATION AP/CP

	2023	2024	TOTAL
Dépenses € TTC	21 846,00 €	505 134,00 €	526 980,00 €
Dépenses € HT	18 205,00 €	420 945,00 €	439 150,00 €
Recettes € HT			- €
DETR		87 830,00 €	87 830,00 €
DEPARTEMENT		87 830,00 €	87 830,00 €
AELB		131 745,00 €	131 745,00 €
Autofinancement € HT	18 205,00 €	113 540,00 €	131 745,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations ici détaillées.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

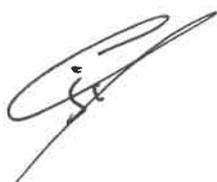


Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **06 NOV. 2023**

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,






Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

N°17-10-2023/107 – TARIFICATION SALLE DE SPORT D'AUTHON-DU-PERCHE

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 28 – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 7 –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Monsieur le Président sollicite son conseil pour valider la mise à disposition gratuite de la salle de sport d'Authon-du-Perche aux associations sportives, aux Jeunes Sapeurs Pompiers, à la Sécurité Civile, aux écoles primaires d'Authon-du-Perche pour 2023 et suivantes.

Par ailleurs, on note que l'accès des 2 portes principales du gymnase ferme avec de simples clés traditionnelles faciles à recopier.

Un **organigramme** limitant tous les accès que ce soit les vestiaires, les salles de stockage de matériels, technique ou autres...a été mis en place depuis fin août 2023.

Les clés ne peuvent être qu'uniquement avec la carte de détenu par la CDC du Perche.

Une clef est remise à chaque utilisateur ayant signé une convention de mise à disposition du gymnase.

En cas de perte ou de vol de cette clef, l'association devra s'acquitter du prix de son renouvellement.

Il est proposé de fixer ce tarif à 50 € l'unité.

Une convention sera établie avec chaque occupant reprenant ces dispositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le tarif de 50 € lors du renouvellement de clef et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec chaque occupant du gymnase d'Authon-du-Perche.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

N°17-10-2023/108 – MISE EN ŒUVRE DU REGIME DES ASTREINTES

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **28** – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : **7** –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : **9** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret N° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 précisant les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics,

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au profit de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de rémunération ou de compensation des permanences au profit de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur,

Vu le décret N° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 juin 2023.

Considérant ce qui suit :

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de la collectivité.

Si l'agent doit effectivement intervenir, l'intervention sera considérée comme du temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le temps de déplacement aller-retour sur le lieu de travail.

Cette période pendant laquelle l'agent est soumis à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité doit être indemnisée au moyen de l'indemnité d'astreinte ou, à défaut, donner lieu à un repos compensateur sous certaines conditions.

Certains agents techniques du service commun mutualisé (SCM) interviennent dans le cadre des astreintes pour la commune de Nogent le Rotrou.

La mise en place d'un tel dispositif, susceptible de majorer les risques professionnels et les atteintes à la santé, justifie un encadrement spécifique. Il conviendra pour le service technique dans le cadre du service commun mutualisé de tenir à jour un registre des astreintes et interventions réalisées.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation ainsi que la liste des emplois concernés.

L'assemblée délibérante est invitée à délibérer afin d'instaurer le régime des astreintes selon le dispositif suivant :

ARTICLE 1 – MOTIFS DE RECOURS AUX ASTREINTES

La mise en œuvre des astreintes est destinée à assurer un fonctionnement optimal des services publics dont l'intervention peut se justifier à tout moment. Il s'agit en particulier d'assurer dans des conditions adaptées la tranquillité et la sécurité publique, et de garantir la continuité des services dans les domaines où elle s'impose.

La collectivité pourra recourir à une astreinte technique

Les interventions auront lieu sur demande de l'élu ou du public. Il est mandaté pour intervenir en cas d'événements climatique (neige, inondations, tempête, ...), en cas de manifestations particulières, en cas de sécurisation d'une voirie ou d'un bâtiment public, ...

L'ensemble de ces astreintes auront lieu à la semaine complète.

ARTICLE 2 – LE PERSONNEL CONCERNE

Il sera possible de recourir aux astreintes pour les agents de la filière technique occupant les emplois suivants :

- Directeur des Services Techniques du SCM
- Directeur adjoint au DST du SCM
- Surveillant de travaux et responsable des équipements sportifs, du SCM

ARTICLE 3 – MODALITES D'APPLICATION

Il est fixé, comme suit, les modalités d'application du régime des astreintes et des interventions, pendant ces périodes, accomplies par les agents titulaires et stagiaires et agents non titulaires de la collectivité :

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation	Modalités d'indemnisation
Filière technique astreintes d'exploitation			
	SERVICE TECHNIQUE	<u>Période d'astreinte :</u> - Services Techniques : du lundi 17h30 au lundi suivant 17h30 Véhicule de service, Téléphone d'astreinte Planning d'astreinte	L'astreinte fera l'objet d'une indemnisation au taux en vigueur. Celui-ci évoluera en fonction des textes de lois. A ce jour, l'indemnisation d'une semaine complète astreinte d'exploitation filière technique : 159.20 euros et l'indemnisation pour les autres filières pour une semaine complète s'élève à 149.48 euros. Les heures d'intervention effectuées durant sa période d'astreinte feront l'objet d'une indemnisation en heures supplémentaires (IHST)

Les agents seront informés au moins un mois à l'avance de leur période d'astreinte sauf situation exceptionnelle. En cas de délai de prévenance inférieur à 15 jours, l'indemnité d'astreintes sera majorée de 50 %. La clé de répartition de la convention du service commun mutualisé sera appliquée.

- Que sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du comité social territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,

- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} août 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre du régime des astreintes et autorise Monsieur le Président à signer tout acte y afférent.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **03 NOV. 2023**
Publication/Notification/Affichage le : **06 NOV. 2023**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

**N°17-10-2023/109 – ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET GRATIFICATION** (Annule et remplace la délibération n°2 du
25/03/2010)

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 28 – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 7 –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Les élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification. L'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 apportent plusieurs changements au cadre juridique des stages.

Le Président rappelle les conditions d'accueil et de gratification des élèves ou étudiants effectuant un stage au sein de la collectivité selon les modalités définies par ces textes.

Sont concernés les stages effectués à titre obligatoire ou optionnel, par des élèves ou étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement dispensant une formation diplômante ou certifiante. Ces stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire, et ne peuvent avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de la collectivité.

Il est nécessaire d'établir une convention de stage tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité dont les mentions obligatoires sont déterminées par décret (D.124-4 du Code de l'éducation).

Cette convention précisera notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, remboursements de frais, restauration...), les modalités d'évaluation du stage, les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter et notamment dans le cadre des congés et autorisations d'absence mentionnés à l'article L.124-13 du Code de l'éducation.

Le stagiaire bénéficiera d'une gratification dès lors que la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. La durée du stage s'apprécie en tenant compte du nombre de jours de présence effective au cours de la période de stage. Le nouvel article D.124-6 du Code de l'éducation précise pour cela que chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois. Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'une gratification obligatoire, le stagiaire doit être présent dans la collectivité plus de 44 jours ou plus de 308 heures, consécutifs ou non.

Le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

La gratification est due au stagiaire à compter du 1er jour du 1er mois de stage.

Monsieur le Président propose à ses collègues de :

- **FIXER** le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :
 - ✓ les stagiaires reçoivent une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non
 - ✓ la gratification allouée correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale
- **DE L'AUTORISER** à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la gratification des stagiaires exposé ci-dessous et autorise Monsieur le Président à signer tout acte y afférent.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche

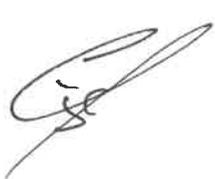



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 06 NOV. 2023

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,






**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00

N°17-10-2023/110 – BONS CADEAUX NOEL – ENFANTS DU PERSONNEL

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **28** – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : **7** –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : **9** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,
Vu le budget communautaire,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,
La ville de NOGENT-LE-ROTROU organise un arbre de Noël à destination des agents et de leurs enfants. Sont également invités à participer à cet événement les agents avec leurs enfants de la communauté de communes du Perche, du syndicat du Basel, du Centre communal d'action sociale de Nogent-le-Rotrou, du SSIAD.

A cette occasion, la communauté de communes du Perche offre aux enfants du personnel de la communauté de communes âgés de moins de 13 ans des jouets ou bons d'achats d'une valeur de 35 euros.

Cette attribution concerne les agents de la communauté de communes du Perche titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public avec une durée minimale du contrat de six mois ou ayant bénéficié d'un contrat reconduit successivement depuis au moins six mois. Pour les agents du SCM, dont les frais sont supportés par la CDC, la ville procédera au remboursement de ceux-ci

Considérant que les critères susmentionnés doivent être remplis dans l'année considérée de l'événement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, est invité à autoriser l'achat de bons cadeaux pour le Noël des enfants du personnel de la ville âgés de moins de 13 ans. Sauf délibération modificative, cette délibération s'applique pour l'année 2023 et les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve l'achat de bons cadeaux pour le Noël des enfants du personnel de la ville âgés de moins de 13 ans.

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **06 NOV. 2023**

03 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

